

Carl Kyril Gossweiler

Buchillon, le 10 juillet 2020

1164 Buchillon

*Par porteur*

A la Municipalité de et à  
1164 Buchillon

Pétition citoyenne pour l'installation à Buchillon d'un défibrillateur automatique externe (DAE) à ne jamais utiliser (*si possible*)

Monsieur le Syndic, Monsieur le Vice-Syndic, Messieurs,

J'ai découvert un peu par hasard que notre commune se plaçait en deuxième place dans le District de Morges en ce qui concerne la part de population des "65 ans et plus" (statistiques 2019).

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| Canton de Vaud     | 16.6 % |   |
| District de Morges | 16.9 % |   |
| Bougy-Villars      | 21.3 % | 1re place                               |
| Buchillon          | 21.1 % | 2e place ex aequo avec Lussy-sur-Morges |

J'ai également constaté que certaines communes, comme Moiry (310 hab.), Vullierens (513 hab.), Bougy-Villars (475 hab.), Cottens (487 hab.), Bursins (782 hab.), Montricher (964 hab.), Givrins (1'032 hab.), Etoy (2'933 hab.), St.-Sulpice (4'517 hab.) et d'autres encore mettaient à disposition de leur population un/des défibrillateurs automatiques externes (DAE) d'usage très simple.

Il y a donc un nombre croissant de défibrillateurs mis à disposition dans les lieux publics et privés, mais le déploiement des DAE est encore largement insuffisant en Suisse et les arrêts cardiaques y sont nombreux.

Voici quelques bonnes raisons de mettre en place ce genre de dispositif.

1. L'arrêt cardiaque peut arriver n'importe quand et la défibrillation est le seul remède efficace

L'arrêt cardiaque soudain (ACS) provoque un dysfonctionnement du système cardiovasculaire, le cœur n'alimente donc plus le cerveau et les autres organes avec du sang oxygéné. La défibrillation permet de faire repartir le rythme cardiaque et de restaurer la circulation sanguine en attendant l'arrivée des secours.

2. L'arrêt cardiaque soudain n'épargne personne

L'ACS peut arriver à tous les hommes et femmes, indépendamment de l'âge, de la condition physique ou de la capacité contributive. Le taux de survie est minime, en l'absence d'équipement de secours tel qu'un défibrillateur rapidement accessible.

### 3. Le temps est compté pour sauver une vie humaine

Chaque minute compte en cas d'arrêt cardiaque. L'intervention des services d'urgence est souvent trop tardive et les chances de survie sont limitées sans réaction immédiate. Le taux de survie à un arrêt cardiaque est estimé à 5 %. Ce chiffre pourrait pourtant être amélioré. On peut en effet constater dans d'autres pays dans lesquels les défibrillateurs automatisés externes sont largement démocratisés dans les lieux publics et privés que ce taux est 4 à 5 fois plus élevé.

### 4. L'utilisation d'un défibrillateur est simple

Les défibrillateurs sont aujourd'hui équipés d'une assistance vocale, et même souvent visuelle, qui guident l'utilisateur/trice pas à pas pendant la défibrillation. Le DAE administre d'ailleurs lui-même le choc. Certains sont reliés à une centrale d'alarme. Tout le monde peut donc intervenir en cas d'incident et ainsi sauver des vies humaines.

Je suis bien conscient que la législation ne prévoit aucune obligation d'installer dans un village comme le nôtre un tel dispositif pour aider à sauver des vies, d'où cette proposition citoyenne, en espérant de tout coeur que jamais personne n'en ait besoin.

Par contre, si un tel dispositif devait permettre de sauver ne serait-ce qu'une vie, il est certain que la Municipalité serait acclamée comme il se doit.

L'appareil pourrait être placé à l'abri devant l'entrée de l'administration communale, vers la fontaine de la Pl. du Chauchy ou dans le petit bâtiment d'accès pédestre sud au parking Luna (hors gel ?), cela dans des zones habitées centrales peu touchées par le vandalisme, à ma connaissance.

En vous remerciant de la bienveillante attention que vous porterez à ces lignes, que j'espère assez compréhensibles, et dans l'attente de votre décision en réponse à cette pétition, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Monsieur le Vice-Syndic, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Carl Kyril Gossweiler  
Concitoyen

Annexes : documents Vullierens, Montricher, Etoy et Givrins

Copie au Bureau du Conseil communal pour simple information